

La région : territoire et développement

Par :Ahmed El Bouhali, Docteur d'Etat ès-Sciences Politiques.

INTRODUCTION

Au Maroc, la question régionale est chargée de significations et d'événements liés tout à la fois à l'histoire, à la politique et à la sociologie. Elle est au croisement de cultures locales multiples et diversifiées, endogènes et exogènes, récentes et ancestrales et porte l'empreinte de présupposés ethniques parfois à connotation tribale ou communautaire. Toutefois, cette ambivalence de la signification des mots et des sens qui se situe, théoriquement du moins, à la limite de l'inconciliable, constitue le socle d'une profonde solidarité socioculturelle entre les populations des différentes régions du pays. Celles-ci n'ont jamais compromis pour autant le caractère unitaire de l'Etat marocain qui admet la décentralisation et la régionalisation dans le cadre de l'unité étatique[1].

Ce glissement de vocabulaire vers le domaine administratif trouve sa justification dans l'importance de la gestion territoriale de l'Etat et ses structures aussi bien au niveau national qu'au niveau infranational. Celle-ci est la condition d'existence et de survie de l'Etat, depuis sa naissance jusqu'à sa fin en passant par les périodes de sa décomposition. De nos jours, penser la région est l'un des exercices intellectuels les plus intéressants et les plus délicats, dès lors que l'on s'oriente vers la conceptualisation des modèles de gouvernance territoriale démocratique et décentralisée qui secouent les bases de l'Etat centraliste au niveau planétaire. De ce point de vue, la régionalisation apparaît comme le seul moyen d'éviter la fin de l'Etat ou, à tout le moins, prolonger sa destruction.

Etymologiquement, la signification du mot « région » = « جهة » (en langue Arabe) découle du sens littéral de ce terme qu'on peut traduire par « côté » ou « partie » ou pour désigner la destination des quatre points cardinaux. Par exemple : région du nord ou région du sud. Elle est synonyme aussi de « وجهة » ou « توجه » = destination, « اتجاه » = direction ou sens, « توجيهه » = orientation; tous dérivés du même mot.

C'est l'orientation, la direction ou le positionnement, dans l'espace céleste, terrestre ou maritime que prend un être vivant, un aéronef ou un corps quelconque, qu'il s'y installe ou non. Souvent, le langage courant désigne par région l'aire territoriale qui regroupe plusieurs agglomérations, villes, communautés ou tribus ou tout simplement une partie de celles-ci.

Elle peut être immense et vaste comme elle ne peut être qu'une petite portion territoriale; un espace vague ou une simple direction qu'on désigne du doigt ou du geste.

Histoire de la région au Maroc

Rapportée au territoire, la notion de région a connu une longue évolution historique. Sa principale caractéristique est son appartenance à un domaine de connaissance difficile et largement discuté parmi les chercheurs : l'histoire des origines du peuplement du Maghreb tout entier, c'est-à-dire l'extrémité nord-ouest de l'Afrique ou Afrique du nord. Dans cette aire géographique, le

peuplement s'est constitué de composantes de populations aux origines différentes soumises à de multiples pouvoirs (courants et schismes religieux, armées au service des villes-Etats, principautés, empires et monarchies qui assistent à une longue succession de conquérants et colonisateurs).

Cette difficulté est reflétée par une autre : celle d'écrire l'histoire du Maghreb[2] dont la mobilité des populations permet à une partie de la doctrine contemporaine de parler de régions transfrontalières entre Etats Maghrébins[3].

En effet, le mouvement de sédentarisation des populations issu de celui des vagues de conquérants et envahisseurs, difficiles d'ailleurs à situer, à leur tour, dans l'espace et dans le temps (Phéniciens, Grecs, Romains, Vandales,...), des conquêtes musulmanes et des mouvements de transhumance est à l'origine de l'implantation, plus ou moins définie, des populations ayant fondé des rassemblements et des communautés dans des régions qui ont porté par la suite les noms de leurs familles, branches, fractions ou tribus d'origine.

Si on ne l'a guère inventée de manière volontaire, la région s'est imposée historiquement et sociologiquement en tant que produit de la transhumance et de l'implantation ou la transplantation, souvent massive, des populations à travers notre pays et ce, depuis plusieurs siècles déjà. L'appropriation des terrains a donné lieu à différentes formes de possessions successives du territoire de sorte que celui-ci appartient à la communauté qui y réside en premier et porte son nom, puis se transmet à ses héritiers ou occupants ultérieurs.

Difficile à cerner et à définir, elle incarne l'essence même de l'imprécision et se dilue dans l'espace à travers les temps. Car, ni la dimension institutionnelle, ni les critères fonctionnels et de spécialisation, ni la nature des ressources et richesses ne peuvent répondre, aussi bien pour les géographes que pour les gestionnaires administratifs, aux critères de définition de la région[4].

Le lecteur est en droit de se poser de prime abord les questions suivantes : de quelle région parle-t-on ? Est-ce de la région des géographes[5], de celle des sociologues[6] ou de celle des administrativistes[7]?

Au plan strictement administratif, la région s'installe au cœur du système de gouvernance en tant qu'interface du binôme déconcentration/ décentralisation.

Au niveau économique, elle constitue un espace assez étendu permettant l'implantation et le déploiement de projets d'intégration de plusieurs politiques économiques et sectorielles infra-nationales dont l'ampleur et la consistance dépassent les cadres institutionnels étroits de la commune et de la préfecture ou province. Elle est entraînée de refaçoner aussi bien le droit à l'autogestion que l'espace des pouvoirs et les configurations des territoires, pour la stimulation d'une culture prônant la régionalisation progressive de tous les aspects de la vie administrative, politique, économique, sociale et culturelle et ce, depuis 1996.

Fondements socioculturels

Le concept de région est tributaire, sociologiquement, du caractère évolutif de sa principale composante : la population.

L'appellation remonte au 19^{ème} siècle[8] et pourtant, l'institution qui n'existait pas de manière permanente et ininterrompue tant ses limites géographiques étaient souvent fluctuantes[9] ne cesse de surprendre par ses ressorts et ses dimensions qui font d'elle l'interface idéale essentiellement entre le niveau politique et le niveau socio-économique où se recoupent les

intérêts et les relations entre les acteurs de la société. Ses grandeurs se trouvent contrebalancées par certaines faiblesses aussi bien physiques et structurelles que normatives et institutionnelles.

De fait, le tracé et la délimitation des contours géographiques naturels se trouvent constamment soumis à la logique de la transhumance envahissante des groupes sociaux ; de sorte que l'ethnographie se propose de modifier les appellations de l'espace et commander le niveau de changement social à travers des facteurs évolutifs et conjoncturels tels que :

- Le volume des flux migratoires,
- La cadence et le rythme des mouvements de transhumance,
- La nature des sujets migrants (activité industrielle, commerciale, agricole, pastorale ou autre),
- Les possibilités d'adaptation aux fonctions des autochtones,
- Le degré d'assimilation et d'intégration à la culture d'accueil,
- Les relations matrimoniales contractées, etc.

Ces facteurs conjoncturels s'inscrivent de plus en plus dans la permanence et instituent progressivement un pouvoir qui a tendance à modifier, sur le plan des composants humains, l'assise communautaire et tribale des régions.

Le mouvement d'institutionnalisation de celles-ci tend à se départir des imprécisions conceptuelles tout en cherchant à sauvegarder les solidarités et les alliances qui se sont tissées au fil des temps entre les groupes sociaux qui meublent le territoire régional. Mais, l'entreprise s'est avérée difficile à accomplir en raison des disparités et des hétérogénéités qui caractérisent les aires territoriales qu'on voudrait ériger en unités territoriales à potentialités équilibrées.

Dimensions et apports conceptuels :

Parce qu'elle se situe à l'interface de plusieurs dimensions, la région est d'abord un support politique à l'administration du territoire. En effet, après quinze ans d'expérience, les pouvoirs publics s'orientent, depuis 2009, vers un modèle de régionalisation avancée. Faut-il lire dans les prémisses de celui-ci une volonté de généraliser l'application du principe d'autonomie régionale ou un essai sélectif prônant une démarche graduelle à appliquer de manière progressive et cas par cas à toutes les régions marocaines ?

Là n'est pas l'intérêt immédiat de la problématique puisque, sur le plan scientifique, la viabilité d'un projet politique de cette envergure est tributaire tout d'abord de la capacité des acteurs en présence à asseoir les bases fondamentales de sa constitution et de son montage. Dans le cas d'espèce, force est de reconnaître que l'autonomie régionale considérée dans l'absolu (gouvernement autonome, constitution régionale, souveraineté et représentation internationale de la région, armées régionales, etc.) conduirait à l'effritement de l'Etat et de l'identité nationale.

Pour contrecarrer ces risques, le schéma proposé actuellement est un modèle typiquement marocain qui, tout en sauvegardant les socles sacrés de la nation s'ouvre à un brassage des composantes régionales axé sur les dimensions globales suivantes: unité et intégrité territoriale, intangibilité des acquis historiques et identitaires, convergence entre diversité socioculturelle et identité marocaine. Le tout voué à un objectif ultime fait de progrès et de développement.

Plusieurs contributions ont abordé la question régionale dans ses dimensions économiques et/ou politiques. Mais, les aspects socioculturels et territoriaux- qui exercent un ascendant politique profond sur l'organisation sociale- n'ont pas été suffisamment étudiés. L'imbrication de ces facteurs dans le processus d'affirmation de l'identité régionale fût à l'origine du recours de certaines études à la marginalisation de variables aussi déterminantes que celle relative par exemple à l'appartenance communautaire des populations par crainte du réveil des ethnies. Si dans l'actuel système de régionalisation mis en place en 1996 ces aspects ont été pris en considération - ce qui a permis l'installation d'une harmonie socioculturelle qui va en se consolidant-, les travaux de la CCR, organe purement consultatif[10] dont le rapport de 2010 avait essayé d'aborder les questions cruciales du découpage et du développement socio-économique, semblent rencontrer des difficultés de validation.

D'autre part, en plus de l'insertion de certains mécanismes d'ordre financier et l'approche genre qui s'apparente beaucoup plus au système électoral qu'aux procédures de mise en œuvre des instruments pour le développement, le système proposé par le rapport a repris plusieurs questions déjà abordées et qui demeurent posées, malgré les progrès réalisés aussi bien au niveau normatif et institutionnel qu'au niveau structurel. Celles-ci concernent le découpage électoral, la problématique des solidarités, le concept de développement intégré, le système électoral, etc.

Le découpage régional :

Il y a dix ans de cela, nous avons cru devoir aborder ce point sous une forme interrogative en ces termes: « l'institutionnalisation de la région commence, sur le terrain, par le tracé du découpage. Quelles sont les considérations du découpage et les leçons à tirer de cette opération, de technique apparemment simple ?[11] ». Le rapport de la CCR[12] essaye aujourd'hui d'apporter la réponse en précisant que cette opération « insiste sur le fait que le découpage est davantage à prendre comme un volet à caractère technique du dispositif de la réforme dont le contour est déterminé, pour une large part, et est tributaire du contenu institutionnel de la réforme régionale dans ses aspects institutionnels et fonctionnels[13] ». Théoriquement, c'est l'évidence – même de la question dont la réponse est reportée à l'avenir. Et c'est la raison pour laquelle notre évaluation est intervenue après quatre années d'exercice de la décentralisation régionale.

Ensuite, on relève l'absence de référence à la population puisque le projet actuel avance que « le découpage du territoire national en unités géographiques et spatiales (c'est-à-dire en régions) représente la facette la plus marquante et la plus structurante au vu des objectifs politiques et de développement économique et social assignés [14]». Rien dans cette définition du découpage contenue dans le projet de la CCR ne renvoie à la formation et aux composantes socio-ethniques des populations des régions. Il n'y est fait mention que de la géographie économique et de l'espace sans autre considération. Or, c'est la variable population qui détient la clé de succès de tout système de découpage territorial. Curieusement, celle-ci (la population) n'a pas été suffisamment approchée et encore moins directement consultée préalablement au découpage ne serait-ce qu'à travers des sondages d'opinion. La nature, l'origine et l'appartenance ethnique et communautaire sont des facteurs déterminants dans le cadre de l'adhésion des populations.

Le volet socioculturel et la problématique des solidarités :

La lecture du rapport de la CCR permet de conclure aussi que ses rédacteurs sont constamment à la recherche de la stabilité et de l'inscription du découpage dans une durée suffisamment longue pour une re-formation de traditions régionales.

Or, nous avons déjà introduit le concept de cohérence comme principe de base sur lequel le découpage territorial doit être assis, tout en invoquant les considérations « devant être prises en compte pour la confection d'une carte régionale équilibrée » où « la région, creuset de solidarités socioculturelles, fera adhérer deux ou plusieurs tribus voisines à la même structure » afin de « diluer les particularismes étroits dans la masse et élargir l'aire des solidarités[15] ». C'est ce même concept de cohérence qui permettra à la région d'acquiescer cette « tendance à se conjuguer au pluriel pour constituer un levier de développement socio-économique (...) [16] ».

Tandis que l'expression « bassin de vivre ensemble » utilisée dans le rapport de la CCR renvoie à une certaine forme de contractualisation sociale, le concept de « creuset de solidarité socioculturelle » nous paraît beaucoup plus profond parce qu'il renvoie aux liens de sang (Jus sanguinis) doublés d'une appartenance communautaire au terroir favorisant ainsi la prégnance du lien tellurique (Jus soli).

Sur le plan pratique, l'expérience des quinze années de régionalisation a prouvé que les fondements objectifs d'une symbiose intra et inter-régionale s'installent déjà à travers le pays et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter à propos du devenir des concepts de « cohérence » et de « solidarité socioculturelle ». Cela est d'autant plus vrai que ceux-ci sont déterminants pour « vivre ensemble » et revêtent plus d'importance que le facteur économique qu'ils précèdent sur le plan des exigences de la vie en société. Les régions sont ainsi composées à l'origine de communautés et de groupes ethniques aux cultures semblables bien que sensiblement distinctes vivant sur des portions territoriales aux limites administrativement définies à l'intérieur de l'espace national.

Le système électoral :

Le rapport électeur/candidat relève de manière exclusive du cadre des rapports personnels que produisent automatiquement les liens d'appartenance communautaire en premier lieu. Il n'est pas aisé de voter pour des personnes hors de ce cadre. Les liens de solidarité socioculturelle, d'origine et d'affinités personnelles demeurent déterminants sur ce plan. Les électeurs ont tendance à voter directement en faveur du candidat qu'ils connaissent (scrutin uninominal), par opposition au scrutin de liste favorisant l'anonymat. C'est plutôt la nécessité d'exposer un programme politique à défendre devant l'électorat qui exige le recours au scrutin de liste. C'est dans cet esprit que Le Souverain a mis l'accent, dans le discours du 20 Août 2011 célébrant le 50ème anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple sur l'importance de l'acte de voter qui consacre, non seulement l'exercice d'un droit, mais détermine un choix qui nécessite au préalable une prise de conscience profonde de la signification de la représentation[17]. De fait, le vote est le premier contrôle que peut exercer un électeur sur le candidat. D'où notre proposition à opter pour le scrutin uninominal dans les élections régionales, eu égard aux pouvoirs devant être conférés aux présidents des conseils régionaux. C'est à juste titre que nous avons relevé que le statut du président du conseil régional est « à mi-guet » et que « La loi 47-96, actuellement en vigueur, le prive (le président) du pouvoir d'exécution des délibérations du conseil qu'elle attribue au gouverneur du chef-lieu de la région ». Pourtant, il est élu à la majorité absolue des membres présents au scrutin secret et à défaut au troisième tour à la majorité relative des dits membres[18], il préside le conseil régional et le représente de plein droit au sein des établissements publics à vocation régionale[19]. La recherche de l'autonomie de cet organe a inspiré une étude comparative avec l'organe similaire du conseil communal.

Le concept de développement intégré :

C'est l'objectif ultime de la régionalisation ; la finalité recherchée à travers l'opération du découpage électoral, le privilège des solidarités socioculturelles et le mode de scrutin. Les élus ont toujours tendance à travailler, du moins théoriquement, pour l'agglomération à laquelle ils se trouvent liés par des rapports d'intimité. L'absence de liens de solidarité socioculturelle comporte toujours des risques au niveau du système de prise de décision et du fonctionnement des conseils.

Aussi, lors des projets de planification du développement, les débats sont –ils souvent guidés par des préférences du milieu d'origine et/ou d'appartenance socioculturelle.

Une démarche progressive est à privilégier. Elle allie la « contextualisation » du découpage, du système électoral et de l'évolution de la notion de région aux exigences de dépassement des insuffisances et des dysfonctionnements du système régional dans sa globalité.

L'une des principales préoccupations, dans le travail de thèse précité, était aussi d'établir un diagnostic des contraintes et entraves qui obèrent la fonction de développement socio-économique intégré. Ont été mises en relief les contraintes physiques et structurelles depuis les structures administratives (Déconcentration/Décentralisation), le relief et le climat, en passant par le stress hydrique et la dégradation de la forêt jusqu'aux problèmes de l'aménagement du territoire et des documents de l'urbanisme[20].

Il faut dire aussi que cette contribution/évaluation est intervenue dans les quatre années qui ont suivies l'amorce de l'expérience décentralisatrice régionale. Il s'agit d'un état des lieux mettant en exergue les attributs et les contraintes suivi d'une conceptualisation des instruments de dépassement des insuffisances du système régional[21], tant les fondements sociologiques, politiques et culturels de celui-ci s'appliquent à des communautés déterminées, la plupart des cas à des pays[22] (ensemble de localités ou de villes et de provinces avec leur environnement rural ou arrière-pays).

Aussi, d'importants progrès ont été réalisés sur la voie du développement socio-économique.

D'ailleurs, c'est en raison de son aptitude à constituer tout à la fois l'espace idéal de développement socio-économique et le cadre optimum pour le règlement définitif du problème de nos provinces du sud que la région est invoquée et rappelée avec insistance et la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) instituée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI [23] à l'effet de préparer un projet sur la régionalisation avancée.

Références :

[1] Rapport national sur l'évaluation du système de gouvernance au Maroc, In Bulletin scientifique annuel de l'observatoire marocain de l'administration publique, Rabat, janvier 2006, p. 45.

[2] Voir dans ce sens Abdallah LAROUI, « L'histoire du Maghreb », Ed. Centre Culturel Arabe (2ème édition), 2001, p.13.

[3] Cf. Abdelhamid El Ouali, « L'autonomie au Sahara : Prélude au Maghreb des régions", Edité chez Stacy International le 10-04-2008.

[4] Cf. Le Maroc : Régions, pays et territoires, ouvrage préparé par un groupe de géographes marocains sous la direction de Jean-François TROIN. Ed. Maisonneuve & Larose, Juin 2002, pp. 10 et ss.

[5] Si Pour les géographes, la définition et la délimitation des régions à l'intérieur d'un espace national est un très ancien exercice, les critères de base par contre n'ont pu être circonscrits que tardivement ; précisément avec les géographes du protectorat français au Maroc et qui furent les précurseurs de la qualification des régions suivant les facteurs « naturels » et « stratégiques » (G. Hardy et J. Célérier, en 1922 puis en 1948) où la prégnance des éléments physiques l'emportait, l'apparition de la référence à l'élément humain exceptionnellement dans le cas de deux ensembles appelés régions « de Casablanca » et « Gharb » (Martin et Alii, 1964) ; le facteur genre de vie se référant à la nature de l'activité propre à la région (1967) qui devait clôturer l'ère du naturalisme régional et l'orientation à partir de 1987 de la toponymie à dominante « relief », puis agricole, (...) n'ont pu être esquissés que tardivement. Cf. Le Maroc : Régions, pays et territoires, Ibid, p. 11 et ss.

[6] C'est la sociologie coloniale du monde rural au Maroc qui a eu le mérite de mettre en exergue l'étude des composantes socio-ethniques des régions et de leur peuplement. La raison de l'étude sociologique coloniale du Maroc fût tout d'abord de comprendre les organisations sociales marocaines, de maintenir et entretenir ensuite les contradictions entre les structures traditionnelles de la société et d'en accentuer les particularismes dans le but de servir la politique et l'économie coloniales. Georges Nicolas nous livre une classification précise des sociologues de l'ère de préparation de la colonisation du Maroc et la période du protectorat pour procéder à l'évaluation des études après la fin de celle-ci. Selon lui, « la sociologie est, pour Michaux-Bellaire, une description des « institutions » politiques, sociales et économiques de la société marocaine considérée comme un organisme vivant dont il faut rechercher en quelque sorte, si on nous permet cette expression, la paternité. « A mesure que l'on pénètre plus profondément l'organisme marocain, on arrive à travers le voile qui le recouvre d'une apparence uniformément islamique, à se rendre compte qu'un grand nombre des institutions qui composent cet organisme ont une origine antérieure à l'islamisation du pays... » Selon lui, Michaux- Bellaire distingue ainsi ce qu'il appelle la « sociologie makhzen » et la « sociologie musulmane » de la « sociologie marocaine ». S'il analyse les contributions des grands précurseurs de la sociologie marocaine, (Michaux-Bellaire, Edmond Doutté), en passant par d'autres noms de sociologues au service d'une mission déterminée (Robert Montagne par exemple), il met toujours en relief la nature des institutions et leurs origines pour les situer dans le temps et dans l'espace territorial où elles se déploient. Cf. LA SOCIOLOGIE RURALE AU MAROC PENDANT LES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES - ÉVOLUTION DES THÈMES DE RECHERCHE par Georges Nicolas, In « Les archives marocaines », site internet : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1961_num_2_8_1306

[7] C'est en utilisant les travaux des uns et des autres que ceux -ci doivent préparer les découpages territoriaux et organiser les pouvoirs des institutions de la région. Leur rôle est principal pour la formation administrative des régions sur la base du regroupement d'une masse de population à caractère homogène.

[8] Selon l'historien Abdallah LAROUI, le Maroc comptait alors 15 régions portant les noms suivants :

1-Sahara occidental, 2-Sahara oriental, 3-Dahra, 4-Souss, 5-Haut-Atlas occidental, 6-Haut-Atlas central, 7-Haha et Dir, 8-Haouz, 9-Tadla, 10-Azaghar, 11-Pays Zénata, 12-Rif, 13-Chaouia-oukkala-Abda, 14-Gharb, 15-J'bala.

Voir la carte descriptive de ces régions chez Abdallah LAROUÏ dans « Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, (1830-1912) », Ed. François Maspero, Paris, 1977, p. 22.

[9] Cf. Michel Rousset et Jean Garagnon, « Droit administratif marocain », 6ème édition 2003, La Porte, pp. 45 et 166.

[10] Propos de M. Omar Azziman, président de la CCR lors de la journée de présentation du projet de régionalisation avancée, organisée le 15.09.2011 au siège de la préfecture My Rachid à Casablanca.

[11] A. El Bouhali, « La région vecteur de développement socio-économique intégré », Thèse de doctorat d'Etat ès-Sciences politiques, soutenue devant la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Casablanca, 2001.

[12] Ce rapport a été soumis en 2010 par les membres de la CCR à la Haute Attention de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI. Voir les titres I, II et III du projet précité compris dans le rapport publié sur le site web www.regionalisationavancee.ma

[13] Rapport de la CCR, Livre II, p.129, précité.

[14] Ibid, p. 128.

[15] A. El Bouhali, « La région vecteur... », thèse précitée, p. 26.

[16] Ibid, p. 27.

[17] Dans ce discours, S.M. Le Roi a également souligné la nécessité de renouveler l'élite partisane marocaine.

[18] Art. 10 de la loi n°47-96 relative à l'organisation de la région.

[19] Art. 49 de la loi n°47-96 relative à l'organisation de la région.

[20] Voir la deuxième partie de notre thèse : « La région vecteur... », précitée, pp. 80 et ss.

[21] Ibid, les Parties I et II.

[22] Les historiens et les géographes ayant travaillé sur le Maroc ont évoqué cette appellation dans leurs essais. Cela coïncide souvent avec les noms de tribus telles que Bled Ahmer, Bled Abda, Bled Chaouia, Bled Zénata... Citons Abdallah Laroui, Michaux-Bellaire, Troin, entre autres pour qui bled=pays. Le mot pays vient du latin pagus qui désignait une subdivision territoriale et tribale d'étendue restreinte (de l'ordre de quelques centaines de km²)... Il revêt aussi le sens d'une micro-région ou petite région. En ce sens, il peut désigner une région naturelle (ou pays traditionnel) telle que définie par l'école géographique de Vidal de la Blache ou par des érudits locaux, ou issus d'un héritage historique féodal ou antique en Europe en général et en France en particulier (le Vendômois, la Gâtine tourangelle, la Champagne berrichonne, la Brenne, le pays de Bray, le pays de Caux...).

[23] Discours Royal du 3 janvier 2009